

Pour le remboursement des droits de douane

Rémy Meury (CS-POP)

La Cour suprême des Etats-Unis a estimé le 20 février que la plupart des droits de douane que Donald Trump avait imposés au monde entier étaient illégaux. Surprise désagréable pour celui qui se croit le maître du monde, surtout que lors de son premier mandat, il s'était arrangé pour que les juges de cette instance juridique supérieure soient majoritairement de son côté. Comme d'habitude, il leur a répondu par une agression verbale sans argument de fond.

Cela dit, il devra désormais assumer les conséquences de son abus de pouvoir et assurer le remboursement des montants encaissés illégalement à travers ces droits. La facture pour l'État fédéral pourrait atteindre 175 milliards. Ceci dépendra essentiellement de la volonté des entreprises lésées d'exiger d'être remboursés.

Dans ce montant, il est probable que des droits de douane illégaux aient été payés par des entreprises jurassiennes. C'est dans leur intérêt, mais aussi dans l'intérêt de l'État, qu'elles revendiquent leur remboursement.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement s'il va inciter les entreprises jurassiennes lésées par Donald Trump, en collaboration le cas échéant avec la CCIJ, association dont il est membre comme on le sait désormais, à déposer les réclamations qui s'imposent pour obtenir un remboursement, et ceci en leur apportant les soutiens utiles, notamment juridiques.

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)
 - Ivan Godat (Verts)
 - Baptiste Laville (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Brice Prudat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 23 février 2026